

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE ESPACE SAINT-EXUPERY

DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : Tarifs concernant : Activités de l'Espace Saint-Exupéry : Vacances de Juillet 2026.

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs concernant : Activités de l'Espace Saint-Exupéry : Vacances de Juillet 2026.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Les tarifs des activités des vacances de Juillet 2026 sont fixés comme suit :

Adhésion 2026/2027 : Carte adhésion famille 7€

Activités : Cuisine : 2€ / enfant

Sorties :

- Château et Parc de Meung-sur-Loire

7€ / Enfant et 7€ / Adulte

**Familles minima sociaux*
5€ / Enfant et 5€ / Adulte

- Étang de Bellebouche à Mézières en Brenne

4€ / Enfant et 4€ / Adulte

**Familles minima sociaux*
2€ / Enfant et 2€ / Adulte

- Base de loisirs et Parc à Saint-Jean-Le-Blanc

4€ / Enfant et 4€ / Adulte

**Familles minima sociaux*
2€ / Enfant et 2€ / Adulte

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 26/05/2026

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 01 JUIN 2026

Publié ou notifié le 01 JUIN 2026

Mis en ligne sur le site internet le 01 JUIN 2026



Le Maire,

Louis de Redon
Louis de REDON